

Depuis le 29 juillet, la fibre est ouverte sur la commune de Bouilly en Gâtinais.

L'armoire a été installée en 2022. Elle est située sur la commune de Bouzonville aux Bois.

L'installation des câbles et des boîtiers PBO (boîtiers blancs installés de part et d'autre sur les poteaux desservant 10 habitations) a été réalisée par Lysseo, opérateur immobilier pour le Loiret, il y a quelques semaines.

La fibre va vous permettre une nette amélioration du débit.

Il n'y aura plus de déperdition même si vous êtes loin de l'armoire car vous serez seul utilisateur du câble de fibre optique qui est raccordé à votre logement.

Comment déployer la fibre dans votre habitation ?

- Vérifiez que votre habitation est éligible sur le site de Lysseo.fr (opérateur immobilier) <https://lysseo.fr/test-deligibilite/>. Zoomez sur la carte jusqu'à repérer votre adresse. Un point vert sur votre habitation marque son éligibilité à la fibre.

- Contactez votre opérateur commercial (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free ou tout autre opérateur de votre choix)

- Souscrivez une offre internet fibre (à titre indicatif, une offre à 500 Mégas est tout à fait suffisante pour un usage domestique. Exemple : la télévision par internet consomme 2 Mégas). Cela nécessitera probablement de remplacer votre ancienne box qui était peut-être prévue uniquement pour de l'ADSL

- Votre opérateur commercial va programmer avec vous un rendez-vous avec un technicien, souvent sous-traité, chargé de raccorder le boîtier PBO le plus proche de chez vous à votre habitation. Le cas échéant, il va également vous envoyer votre nouvelle box. Bien vérifier que le colis de la box contient le câble spécifique fibre optique : câble SC-APC

- Attention : préparez bien ce rendez-vous. Le raccordeur ne réalisera que le tirage de câble et le raccordement à votre box. Il vous appartient de réaliser les éventuels travaux préalables (passage de gaines, de fourreaux arrivant à l'endroit souhaité dans la maison). Il va procéder à la pose d'une prise à l'intérieur de votre domicile à l'endroit que vous aurez défini (petite boîte blanche qui fera partie intégrante de la maison et qui sera à laisser en cas de déménagement).

A noter : bien que l'endroit soit généralement l'endroit où se trouvait votre précédente prise, vous pouvez modifier cet endroit si vous l'estimez nécessaire, charge à vous de réaliser les travaux préalables. Le raccordeur ne peut vous imposer l'endroit de la pose de la prise. De même, il ne peut pas toucher de son plein gré au câblage cuivre, propriété d'Orange.

- Si pour une quelconque raison, le raccordement ne pouvait être réalisé (absence de gaine, travaux préalables à réaliser,...), un autre rendez-vous devra être fixé par la suite. Les rendez-vous sont gratuits tant que vous les honorez. De même, tant que le raccordement à la fibre n'est pas réalisé, la souscription à l'abonnement fibre avec votre opérateur commercial n'est pas enclenchée (vous pouvez même vous rétracter).

Enfin, vous n'êtes pas obligé de passer à la fibre. Le réseau ADSL fonctionnera encore plusieurs années.

Pour de plus amples informations, consultez le site de Lysseo <https://lysseo.fr> et votre opérateur commercial internet.